

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE DIX-NEUF SEPTEMBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER  
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

## NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	17	19

## DATE DE LA CONVOCATION

13/09/2024

## DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

13/09/2024

## OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-054 : ACQUISITION PARCELLE AO601

Monsieur Clément MONNIER explique à l'assemblée qu'entre la parcelle cadastrée section AO600 dont les propriétaires sont les consort PRIAD et la parcelle cadastrée section AO476 dont le propriétaire est la commune, est enclavée la **parcelle cadastrée section AO601** de type triangle isocèle d'une contenance de 13 m<sup>2</sup> sis chemin de la Cruvière.

La parcelle AO601, bien que sur le domaine communal est depuis plusieurs décennies, la propriété des consort PRIAD.

Monsieur Clément MONNIER précise à l'assemblée que cette parcelle qui dépend d'une voie de circulation, enferme les canalisations d'irrigation BRL. A ce titre et au regard de l'usage fait de ladite parcelle, il est proposé de régulariser la situation en se portant acquéreur pour un montant de 10€ le m<sup>2</sup>, étant précisé que les frais afférents à l'acte seront à la charge de la commune.

Où cet exposé le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section **AO601, d'une contenance de 13 m<sup>2</sup>** au prix de 10 euros le m<sup>2</sup> soit 130 euros.

**DIT** que les frais afférents à l'acte seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER